

Les abus financiers envers les seniors en Suisse



Sur cinq ans, un quart des personnes de 55 ans et plus ont été victimes d'un abus financier. Cette première étude suisse de prévalence recense aussi les catégories d'abus, du vol, aux pratiques commerciales douteuses ou aux arnaques.

© Andranik / Fotolia

Par **Olivier Beaudet-Labrecque**, criminologue, Institut de lutte contre la criminalité économique, Haute école de gestion Arc, HES-SO, Neuchâtel

Les travaux portant sur les abus financiers envers les seniors sont abondants dans la littérature scientifique internationale. La liste des pays qui ont mesuré la prévalence de cette problématique et de ses différentes facettes dans leur population est longue et variée. Les premières études à ce propos ont aujourd'hui près d'une trentaine d'années, elles portaient principalement sur la maltraitance financière. Si des travaux ont bel et bien abordé le sujet en Suisse (Escard et al., 2013; Roulet-Schwab, 2011), aucune enquête de prévalence n'avait été réalisée au niveau national. C'est ce qui a incité l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la Haute école de gestion ARC à s'associer avec Pro Senectute Suisse pour réaliser la première enquête nationale sur les abus financiers envers les seniors.

L'objectif principal de l'équipe de recherche était de mesurer l'ampleur de la problématique dans la population suisse afin d'en tirer des connaissances pouvant être utilisées à des fins préventives.

«Atteinte au patrimoine»

Malgré les innombrables travaux portant sur la thématique, il est très difficile de trouver une appellation et une définition consensuelles de la présente problématique dans la littérature (De Donder et al. 2011; Jackson, 2015). Cet état de fait rend quelque peu hasardeuses les comparaisons entre les résultats obtenus dans les différentes études. De plus, la définition de l'exploitation financière et matérielle proposée par l'Organisation mondiale de la santé dans son Rapport sur la violence (2002), souvent citée, prête à confusion en raison de sa configuration qui permet deux interprétations différentes (Beaudet-Labrecque, Brunoni et Augsburg-Bucheli, 2018 : 5).

Comment citer cet article ?

Olivier Beaudet-Labrecque, «Les abus financiers envers les seniors en Suisse», REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 28 février 2019, <https://www.reiso.org/document/4127>

Pour éviter toute confusion et traiter de la problématique dans son ensemble, l'équipe de recherche a opté pour une définition originale suffisamment large pour englober les différentes facettes de la thématique étudiée. Pour ce qui est de l'appellation, l'équipe de recherche a pris la décision de reprendre les termes « abus financiers » des travaux d'Escard et al. (2013) des Hôpitaux Universitaires Genevois. Ainsi, dans le cadre de la présente étude, les abus financiers sont définis comme étant « toute forme d'atteinte au patrimoine d'une personne âgée ».

Par « personne âgée », il était initialement entendu toute personne de 65 ans et plus. Or, en cours de réalisation, et suite à une décision stratégique, il a été demandé à l'équipe de recherche d'étendre la population cible aux 55 ans et plus.

Les constats sur le terrain

Au même titre que les définitions, les méthodologies employées dans les études de prévalence diffèrent les unes des autres, ce qui a inévitablement des répercussions sur les résultats (Jackson, 2016). Pour réaliser la présente étude, une méthodologie en deux phases, l'une qualitative et l'autre quantitative, a été mise sur pied.

Dans la première phase, il s'agissait de développer un questionnaire avec des questions dichotomiques décrivant des situations d'abus financiers précis. Pour ce faire, l'équipe de recherche a rencontré des professionnels confrontés à la problématique et issus de différents domaines (santé, social, justice, banques, etc.) pour les questionner sur les différentes formes d'abus financiers rencontrées dans leur pratique. Une quarantaine de professionnels ont ainsi été interviewés dans les trois principales régions linguistiques du pays. Cela a permis de relever 31 formes d'abus financiers récurrents en Suisse, classées en cinq catégories distinctes : les pratiques commerciales douteuses, la cybercriminalité, les arnaques, les vols et la maltraitance financière^[1]. Ces 31 formes d'abus ont ensuite été transformées en questions dichotomiques décrivant des situations concrètes pour constituer l'instrument de mesure. D'autres questions, notamment d'ordre sociodémographique, ont également été ajoutées pour enrichir les possibilités d'analyse. L'instrument a ensuite été traduit puis testé auprès de la population étudiée.

La seconde phase de l'enquête consistait à distribuer le questionnaire à un échantillon visé de 1250 personnes de 55 ans et plus, réparties entre la Suisse alémanique (70%), la Suisse romande (20%) et la Suisse italienne (10%). Afin de joindre les personnes en EMS, plus de la moitié de l'échantillon a reçu le questionnaire par courrier, tandis que l'autre moitié a été sondée par téléphone. Au final, 1257 personnes ont pris part à l'enquête. Aux fins d'analyse, les résultats obtenus ont été pondérés selon la région linguistique (Suisse alémanique, Suisse romande et Suisse italienne), le sexe et l'âge (par catégorie : 55 à 64 ans, 65 à 74 ans, 75 à 84 ans et 85 ans et plus).

Les hommes romands de 85+

Prévalence. L'étude a permis de chiffrer la prévalence des abus financiers envers les seniors dans la population suisse. Ainsi, au cours des cinq dernières années, plus du quart (25,5%) des personnes de 55 ans ont été victimes d'une forme ou l'autre d'abus financier, entraînant des pertes d'environ 2 milliards de francs. Si, pour la plupart d'entre eux, une conséquence financière s'est ensuivie, plusieurs ont aussi vécu d'autres conséquences négatives telles que de la peur, de l'agacement ou encore une perte de temps. D'autres constats intéressants ont également été soulevés :

- Les hommes (28,2%) sont plus souvent victimes que les femmes (23,3%)
- La Suisse romande (36,5%) est la plus touchée
- Les 85 ans et plus (29,1%) sont davantage victimes, suivis des 55-64 ans (27%)

Formes d'abus. Parmi les cinq catégories d'abus financiers recensés, les vols sont les plus fréquents, avec 8,9% de la

population étudiée qui en serait victime. Les pratiques commerciales douteuses occupent le second rang (6,8%), suivi des arnaques (6,6%) puis de la maltraitance financière (4,6%). La cybercriminalité occupe le dernier rang (4,6%), mais cela pourrait évoluer à la hausse dans les prochaines années en raison de l'utilisation grandissante des nouvelles technologies par les plus âgés.

Dénonciation. Seuls 39% des répondants ayant rencontré une situation d'abus financier dans les cinq dernières années en ont parlé à quelqu'un ou l'ont signalé à la police. Ce sont donc près de deux personnes sur trois qui ont gardé l'incident pour elles-mêmes. Les motifs de cette discrétion sont variés, il s'agit notamment de sentiments de honte ou de culpabilité. Il est par conséquent important de discuter publiquement de la thématique et d'enrayer le tabou dans la société pour faciliter le dévoilement des situations d'abus financiers.

Information. Les seniors sont-ils suffisamment renseignés sur la problématique ? Plus de la moitié (56%) des répondants ont affirmé être informés sur le sujet. Les vecteurs privilégiés pour s'informer sont, dans l'ordre, la presse, la télévision, la radio puis les discussions entre proches. En contrepartie, le web, les brochures et les livres ainsi que les cours et formations rejoignent plus difficilement la population ciblée.

Il est intéressant à ce propos de souligner que les Alémaniques, qui sont les mieux informés en la matière (59,8%), sont également moins souvent victimes d'abus financiers (22,8%). En comparaison, 47,1% des Romands se disent informés en la matière, pour un taux de victimes de 36,5%. Cela laisse évidemment penser que la sensibilisation est l'une des meilleures pistes de prévention.

Agir pour la prévention

Avec plus du quart des 55 ans et plus qui en a été victime dans les cinq dernières années, les abus financiers constituent un véritable fléau dans la société. La Suisse accuse un retard considérable sur bon nombre d'Etats qui ont déjà étudié la problématique et qui, depuis, mettent tout en pratique pour y faire face. Pour combler ce retard, une coordination entre professionnels, pouvoirs politiques et chercheurs est absolument nécessaire.

Bibliographie

- Beaudet-Labrecque, O., Brunoni, L. et I. Augsburg-Bucheli. 2018. « Abus financiers : Les abus financiers commis à l'encontre des personnes de 55 ans et plus ». [En pdf](#)
- Escard, E., Barbotz, N., Di Pollina, L. et C. Margaira. 2013. « Comment dépister les abus matériels et financiers envers les personnes âgées ». *Revue Médicale Suisse*. 405 : 2061-2065.
- De Donder, L., Luoma, M.L., Penhale, B., Lang, G., Santos, A.J., Tamutiene, I., Koivusilta, M., Schopf, A., Ferreira Alves, J., Reingarde, J., Perttu, S., Savola, T. et D. Verté. 2011. "European Map of Prevalence Rates of Elder Abuse and its Impact for Future Research". *European Journal of Ageing*. 8 : 129-143.
- Jackson, S.L. 2015. "The vexing problem of defining financial exploitation". *Journal of Financial Crime*. 22(1) : 63-78.
- Jackson, S.L. 2016. "A Systematic Review of Financial Exploitation Measures in Prevalence Studies". *Journal of Applied Gerontology*
- OMS. 2002. Rapport mondial sur la violence et la santé. [En ligne](#)
- Roulet Schwab, D. 2011. « Perceptions croisées de couples âgés et de professionnelles d'un service de soins à domicile suisse sur la maltraitance envers les aînés ». *Journal International de Victimologie*. 9(1) : 267-280.

[1] Les 31 formes d'abus financiers, ainsi que les 5 catégories, sont détaillées dans le rapport (Beaudet-Labrecque, Brunoni et Augsburg-Bucheli, 2018 : 8).